

ARRÊTÉ

dénommant la rue Royaume.

Du 4 mars 1936

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 février 1936 donnant le nom d'avenue de la Paix à l'artère conduisant du bâtiment du B. I. T. au nouveau palais de la S. d. N.;

Attendu que cette dénomination entraîne la nécessité de donner un nouveau nom à l'artère actuellement connue sous le nom de rue de la Paix, dans le quartier des Pâquis;

Vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

Vu la suggestion présentée par le Service des Archives de l'Etat, en date du 14 février 1936, de donner à cette dernière artère le nom de rue Royaume, en souvenir de l'ancienne famille genevoise portant le nom de Royaume, admise à la bourgeoisie dès 1598, et qui donna à notre cité plusieurs graveurs et potiers d'étain, cette dénomination rappelant par ailleurs la mémoire de Catherine Cheynel, femme de Pierre Royaume, qui fut la « mère Royaume » de l'Escalade;

Vu le préavis favorable de la Ville de Genève en date du 28 février 1936;
Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De donner le nom de « Rue Royaume », à l'artère actuellement dénommée « rue de la Paix », tendant de la rue de l'Ecole à la rue du Môle, dans le quartier des Pâquis.

Cette nouvelle dénomination entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme,

Le chancelier : Louis SOLDINI.